

**Examen d'Entrée
à l'Ecole des Avocats**



**mardi 06 octobre 2009
09h00 - 14h00
Amphi. DESPAX**

PROCEDURE CIVILE

Tous les sujets doivent être traités.

1) Monsieur Boisset est ingénieur et travaille au sein de la société anonyme Mac Gregor. Le contrat de travail qui lie le salarié à la société stipule une clause de non concurrence au profit de cette dernière. Depuis plusieurs semaines, les relations entre Monsieur Boisset et son employeur se sont dégradées. Monsieur Boisset a d'ailleurs laissé entendre qu'il allait bientôt quitter son emploi pour créer sa propre entreprise. Son employeur le soupçonne d'actes violant la clause de non concurrence et entend donc saisir le juge aux fins de faire la preuve de tels actes.

Quel juge l'employeur devra-t-il saisir et selon quelles conditions et modalités ?

2) Dans le cadre d'un litige opposant Monsieur Lanvin à Madame Kalfon, les deux parties ont tenté de se concilier, mais les discussions n'ont pas abouti. Deux mois après la fin de la tentative de conciliation constatée par les parties, Monsieur Lanvin, le 22 janvier 2009, assigne Madame Kalfon devant le tribunal de grande instance, et l'affaire est alors instruite sous le contrôle du juge de la mise en état.

Madame Kalfon, considérant que le délai de prescription est expiré, entend faire échec à l'action de Monsieur Lanvin. Qu'en pensez-vous ?

Par ailleurs, l'assignation mentionne que Monsieur Lanvin est né le 2 février 1993, alors que sa date de naissance est le 2 février 1953. Madame Kalfon entend donc faire annuler l'acte. Qu'en pensez-vous ?

3) Monsieur Guiraudie, qui demeure à Toulouse, a l'intention de contester sa condamnation à 6000 euros de dommages et intérêts par le juge de proximité de cette même ville, et ce à la suite d'une action en responsabilité civile extracontractuelle intentée contre lui par Monsieur Cantet, demeurant à Versailles, et qui lui réclamait 8000 euros. Vous êtes avocat, et Monsieur Guiraudie vous explique, lors d'un rendez-vous que vous avez avec lui le 12 octobre 2009, qu'il n'a pas comparu lors du procès. Le jugement lui a été signifié le 24 septembre 2009.

Qu'allez-vous conseiller et dire à Monsieur Guiraudie ?